



## Editorial

Dr Dominique BRACHET

Président URPS CD PDLL

“ Presqu'un an après les élections URPS, la nouvelle donne peine à se mettre en place un peu partout en France. Les nouvelles régions ont bouleversé l'organisation des ARS d'une part, et d'autre part, les résultats des élections URPS ont modifié assez profondément l'équilibre des équipes dirigeant les unions.

Ce qui est vrai ailleurs ne l'est pas en Pays de la Loire, puisque chez nous, pas de changement de l'organisation administrative et peu de changements à la tête de l'URPS Chirurgiens-Dentistes. La FSDL est restée stable avec deux sièges, l'UD (ex UJCD) a gagné un siège et en dispose de trois, la CNSD a perdu un siège sur les huit qu'elle détenait et conserve la majorité au sein de l'Union. Mais cela importe peu en Pays de la Loire puisque, comme lors du mandat précédent, nous allons pour cette seconde période essayer de continuer à gérer l'URPS avec l'ensemble des différents élus.

Le principal chantier des mois à venir sera l'évaluation du Projet Régional de Santé (PRS) qui se termine et la préparation du prochain PRS 2018-2023, qui organisera la politique de santé de la région pour les prochaines années.

Nous nous sommes beaucoup engagés, par notre participation à de très nombreuses instances de la démocratie sanitaire, dans le cadre du précédent PRS. Notre URPS Chirurgiens-Dentistes a ainsi montré la place qu'elle tenait à occuper dans la définition et la mise en œuvre de la politique de santé régionale. Gageons qu'il en sera de même pour les prochains mois.

Nous continuerons à impulser et à soutenir toutes les actions concernant la santé bucco-dentaire, en visant particulièrement les populations qui n'y ont pas accès, ou avec difficultés (handicap, personnes âgées, précaires). A cette fin, nous persisterons dans la recherche d'une meilleure connaissance et reconnaissance de notre exercice et de notre profession, tant auprès des autorités sanitaires (ARS) que des usagers. Loin des oppositions et des confrontations, notre but sera d'obtenir le soutien des uns et des autres afin de réussir à mettre en place une véritable politique de santé bucco-dentaire dans notre région.





## ► Nouveautés URPS

Le site internet de l'Union est en ligne !

Depuis 2015, vous avez pu découvrir le site Internet de l'URPS. Vous y trouverez nos missions, nos projets et toutes les actualités. N'hésitez pas à le visiter pour en savoir plus et vous tenir informés !

[www.urpscdpdl.org](http://www.urpscdpdl.org)



## Des nouveaux locaux

Depuis septembre, l'URPS s'est installée dans de nouveaux locaux à Nantes. Elle partage désormais ses bureaux avec les URPS Pharmaciens, Infirmiers et Masseurs Kinésithérapeutes.

✉ 5 bd Vincent Gâche  
44200 Nantes

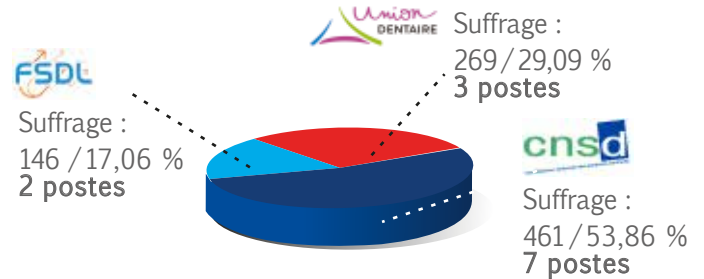


## Vie de l'Union

En 2015, vous avez été appelé à élire ainsi vos douze élus à l'URPS Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire. Les trois syndicats (CNSD, FSDL, UD) ont chacun présenté une liste.

Inscrits	Votants	Exprimés	Abstentions
1834	937 51,09 %	856 46,67 %	897 48,90 %

### > Résultats par syndicat :



### > Début 2016, les membres ont élu le nouveau Bureau.

La nouvelle assemblée se constitue ainsi de :

#### Elus CNSD

- Dr Dominique BRACHET, Président
- Dr Judith ABRAHAM, Vice-Présidente
- Dr Benoît PERRIER, Trésorier
- Dr Dyna BOCCARA, Trésorière-adjointe
- Dr Jean-Philippe MANCIAUX, Secrétaire
- Dr Jean-Louis VICENS, Secrétaire-adjoint
- Dr Stéphanie BRUNEAU

#### Elus FSDL

- Dr Ludovic DESPUECH
- Dr Richard GAUDIN

#### Elus UD

- Dr Isabelle ANGOT-MASSIP
- Dr Emmanuel DIAS
- Dr Christophe JAQUIN



### ➔ Nouveau chargé de mission



Depuis juin 2015, Vincent LE GLOAHEC a rejoint l'Union en tant que chargé de mission. Il assure la mise en œuvre et le suivi des projets, en lien avec les élus de l'association et l'assistante administrative Nadège PECHET, en poste depuis 2013.

## Lancement de l'opération « Moi(s) sans tabac »

Inspirée de l'expérience anglaise « stopober », l'opération « Moi(s) sans tabac » est un « défi collectif qui vise à inciter et à accompagner les fumeurs à entrer dans une démarche d'arrêt du tabac sur une période de 28 jours ». L'expérience anglaise a montré que l'action augmente de 50% les tentatives d'arrêt du tabac.

Cette opération est initiée par Santé Publique France et s'inscrit dans le Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT) 2014-2019.



### --> Cette action se déroule en deux temps :

- > Le mois d'octobre est consacré à la sensibilisation des fumeurs par des actions de communication qui suscitent l'intérêt, préparent l'arrêt prochain et informent les professionnels de santé.
- > En novembre, des actions de communication et des actions de proximité soutiendront l'arrêt et les motivations.

C'est l'**Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire** qui pilote ce programme dans la région, et qui a nommé l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie (ANPAA) comme ambassadrice.

Les professionnels de santé sont des acteurs majeurs dans l'arrêt du tabac, et les chirurgiens-dentistes peuvent prescrire des substituts nicotiques. Vous pouvez donc vous inscrire dans ce programme. Pour participer, des documents sont mis à votre disposition afin de communiquer sur l'opération et encourager vos patients à tenter un sevrage. Vous pouvez vous les procurer en vous connectant au site [moncoupon.inpes.fr](http://moncoupon.inpes.fr) (vos identifiants et mot de passe se trouvent dans le courrier reçu de Santé Publique France) ; le site [pro.tabac-info-service.fr](http://pro.tabac-info-service.fr) est à votre disposition pour toute information sur l'arrêt du tabac.

- Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre URPS ou Mme GUITET, ambassadrice « Moi(s) sans tabac » pour les Pays de la Loire : 07 64 14 31 77 ou par mail à [moissanstabac@anpaapdl.org](mailto:moissanstabac@anpaapdl.org).

### ► Attestation universitaire de formation sur le handicap

L'Université d'Angers, en partenariat avec le CHU d'Angers et ACSODENT, lance, dès le mois de novembre 2016, l'attestation universitaire « réalisation de soins pour une personne en situation de handicap ou dépendante ». Cette formation s'adresse aux personnels médicaux et paramédicaux et est pluriprofessionnelle. Vous trouverez toutes les informations sur le contenu de l'attestation sur le site de l'Université d'Angers, rubrique offre de formation.



### ► Signature de la charte Romain Jacob



Le 2 juin dernier, l'URPS a signé la charte Romain JACOB. Cette charte vise à fédérer les acteurs régionaux et nationaux autour de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap. Elle a par ailleurs été signée par le Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes et l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD).



## ► **Projet Nutrition Bucco-dentaire-Hygiène (NBH)**

Après une phase d'expérimentation menée en Vendée et dans le Maine et Loire, le projet NBH va être déployé dans les Pays de la Loire au dernier trimestre !

Ce projet de prévention de la dénutrition s'adresse aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de la région et repose sur trois axes :

- **L'information et la motivation des intervenants** autour du résident en établissement.
- **La formation d'un correspondant en santé orale (CSO)**, chargé de suivre et d'intégrer la santé bucco-dentaire des résidents au cœur du projet d'établissement.
- **La réalisation d'un bilan bucco-dentaire à l'entrée pour les nouveaux résidents** ; ce bilan est réalisé dans le cabinet dentaire du choix du résident.

Tous les EHPAD vont recevoir prochainement les outils nécessaires à la mise en place des bilans bucco-dentaires d'entrée. Pour toute information sur les formations de CSO, consultez le site de l'UFSBD 44 : [www.ufsbd44.com](http://www.ufsbd44.com)

## ► **Enquête régionale : les conditions d'exercice et activité des chirurgiens-dentistes libéraux des Pays de la Loire**

Vous avez été destinataire fin 2015 du rapport synthétique de la dernière enquête régionale sur les conditions d'exercice. Vous pouvez consulter dès à présent le rapport détaillé du dernier panel d'observation, disponible sur le site de l'URPS, rubrique « enquêtes régionales » et sur le site de l'ORS : [www.santepaysdelaloire.com](http://www.santepaysdelaloire.com)



## ► **L'information dans les Maisons et Pôles de Santé**

Depuis 2015, l'URPS est missionnée par l'Agence Régionale de Santé pour organiser localement, dans les maisons et pôles de santé, des réunions d'information sur l'exercice bucco-dentaire.



### --> Pourquoi ?

L'exercice regroupé et coordonné des professionnels de santé connaît un succès croissant depuis plusieurs années. En revanche, les projets de santé révèlent que les chirurgiens-dentistes ne font pas toujours partie des équipes pluriprofessionnelles. Au-delà des différences dans les conditions d'exercice (investissement important en matériel, recours au salariat fréquent), les liens entre santé bucco-dentaire et santé globale, comme les interactions entre la pratique de certains actes ou certaines prescriptions avec d'autres professionnels de santé, semblent ne pas être suffisamment connus.

### --> Comment ?

L'URPS a réalisé un diaporama ; il comporte une présentation de la profession (prévention, soins) et des liens entre santé bucco-dentaire et santé globale. Celui-ci peut être mis à disposition d'un chirurgien-dentiste qui fait partie d'un projet de santé, ou bien l'URPS peut accompagner une maison ou pôle de santé à l'organisation d'une telle réunion.

### --> A qui s'adresse la réunion ?

Tous les professionnels membres du projet de santé sont conviés à la réunion, ainsi que les professionnels installés à proximité et avec qui la maison peut collaborer. Il faut compter 1h30 pour la présentation de l'ensemble des diapos, questions et échanges compris.

**L'objectif de ce projet est bien de réunir les professionnels autour d'une même thématique, de faire en sorte qu'ils connaissent mieux l'exercice bucco-dentaire et que les coopérations soient facilitées.**

Pour plus de renseignement ou demande d'intervention, contactez **Vincent LE GLOAHEC** :

**06 65 32 18 60** ou [cdm.urpscdpdll@gmail.com](mailto:cdm.urpscdpdll@gmail.com)